



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Haute Corse  
Arrondissement de Corte  
Commune d'Aléria

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

Le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

**Présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique

**Absents :** BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PERGOLA Marie-Ange

**Pouvoirs :** LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI),  
MAIORE Marie Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI),  
SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA)  
TADDEI Laurence (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été désigné pour remplir cette fonction.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2022  
Commission DSP Modalités de dépôt des listes des candidats  
Cession immobilière Parcelle E. 479  
Conclusion d'un bail emphytéotique avec la SAS ATUP-C  
Questions diverses

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 octobre 2022

Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS  
Approbation à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DEPOT DES LISTES A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapport N° 2022/53 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

*Approbation des conditions de dépôt des listes à l'élection des membres de la commission de délégation de service public : Les listes seront déposées ou adressées à la mairie d'Aléria au plus tard 3 jours avant la séance du conseil municipal au cours de laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission, - Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales, - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.*

*Monsieur Dominique VENTURINI indique que l'opposition ne présentera pas de liste de candidats.*

---

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CESSION IMMOBILIÈRE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E.479**

Rapport N° 2022/54 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

*Approbation de la proposition du président,  
Approbation de la division de la parcelle E. 479 selon le plan de division présenté au conseil,  
Décision de céder à Monsieur Mickael BOUSSET une superficie de 415 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle précitée,  
Décision de conserver la jouissance d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> afin d'assurer le maintien de la desserte des propriétés communales voisines.  
Décision de fixer le prix de la cession effectuée au profit de M. BOUSSET à 8 300 €,  
Décision de donner tout pouvoir au maire pour passer les actes relatifs à ladite cession.*

---

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ ATUP-C**

Rapport N° 2022/55 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

*Approbation du principe de louer à la SAS ATUP-C sous la forme d'un bail emphytéotique une partie de la parcelle A.297 en vue d'y implanter un centre de dialyse.  
Décision de soumettre à l'approbation du conseil municipal le projet de promesse de bail emphytéotique administratif qui serait établi entre la commune et la société ATUP-C.*

---

**QUESTIONS DIVERSES :** *Monsieur le maire fournit à Monsieur Dominique VENTURINI les précisions utiles quant à l'intégration dans le domaine communal de la voie privée qui traverse la ZA de Presa di Mezzo et indique qu'un géomètre expert sera mandaté afin de régulariser ce dossier.*

Le président de séance  
Ange-Joseph FRATICELLI, maire



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude FRANCESCHI, troisième adjoint

